



pas de bail, hausse de loyer, entretien à ma charge

Par **Marcel PASCAL**, le **02/08/2012** à **15:42**

Vendeur de sellerie et de chevaux dans le cher depuis 1970 je suis locataire d'environ 4,5 hectares avec maison d'habitation, écurie et grange pour actuellement 290 euros mensuels; ce qui selon la SAFER du cher est trop élevé.

Je n'ai jamais eu de bail ni par le propriétaire de l'époque, puis sa femme, et enfin leur fille ni reçu de quittance de loyer.

TOUS les travaux ont été faits par moi au fil des ans (remise aux normes de l'électricité, CREATION de sanitaires et salle de bain, chauffage, chauffe eau...)j'en déduis le montant sur le loyer que, à sa demande je dépose directement sur le compte de ma propriétaire en endossant moi même le chèque.

le 30/07 j'ai reçu un recommandé daté du 27 m'annonçant que, à compter du 1/08 et suivant l'indice multiplicateur 122,37/117,81 mon loyer passerait à 301,25 euros par mois, ce qui ne correspond pas aux 2% annoncés par le gouvernement.

Je sais bien que rien n'est en règle dans mon cas, mais cette hausse est elle légale dans ce contexte.

Merci d'avance pour votre réponse.

M.Pascal